



AVIS DE COURSE TYPE VOILE LEGERE

Nom de la compétition : **RAID DES P'TITS BOUCHONS**

Dates complètes : 9 et 10 **Avril 2022**

Lieu : **Baie de Quiberon**

Autorité Organisatrice : **ASN Quiberon**

Grade : **5A**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE : néant

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à : tous les bateaux de la classe **VAURIEN, VAURIEN Classique, 4000, Snipe, IND solitaire FOIL (MOTH / ONEFLY / WASZP ...)**

- 3.2 **Les bateaux admissibles doivent s'inscrire directement en ligne sur le site avant le 7 avril 22 !!!**

Adresse lien inscription :

https://asnquiberon.axyomes.com/client/regate_1.php?02467ce06701f898eb13a00b2035795c=1645002980

En cas de problème, un formulaire sera disponible sur le site internet. Merci de le retourner par mail à l'ASN Quiberon au plus tard le 5 avril **2022, nous vous enverrons un rib pour le règlement.**

Les inscriptions de dernières minutes sur place seront tolérées dans la limite du raisonnable ...

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,

- le certificat de jauge ou de conformité,

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

<i>Classes</i>	<i>Prix PAR BATEAU</i>	<i>Repas du 9</i>
VAU / VAU Classique / SNI / 4000	35 euros	10 euros/pers)
MOTH	25 euros + 5 euros pour la classe	10 euros/pers)
IND SOLO foil	25 euros	10 euros/pers)

Repas des équipages du samedi 9 avril : huitres, barbecue convivial, salade (taboulé, pâte, lentilles), fruits

**Possibilité de repas accompagnateur en plus : 10 euros par personne
RESERVATION OBLIGATOIRE EN AVANCE DES REPAS**

5. PROGRAMME

5.1 Confirmations d'inscription : **Samedi 9 avril de 9h à 10h**
Selon évolution de la situation sanitaire tout pourra se faire par outils numérique ...

5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
9 avril	11h30 : 1^{er} signal d'avertissement	VAURIEN VAURIEN Classique
10 avril	10h : 1^{er} signal d'avertissement	4000 / SNIPE / IND solo FOIL

5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **14h30**

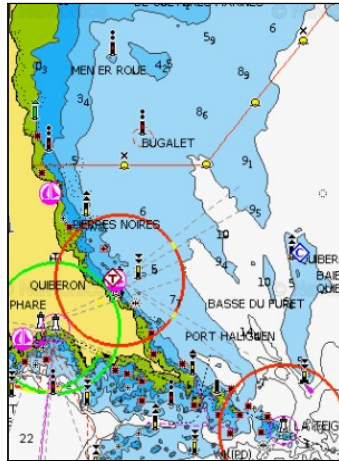
6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale au panneau officiel dans la grande salle de l'ASN Quiberon

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : **Construits et Raids**

7.2 L'emplacement de la zone de course



8. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « **Raid des P'tits Bouchons 2020** », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est possible de laisser son bateau dans l'enceinte du club durant la manifestation hors des temps de régates.

Il est possible de camper dans l'enceinte du club sous votre propre responsabilité (dès le vendredi), merci d'en faire la demande préalable.

Le club décline toute responsabilité lors du couchage sur site, notamment pour les mineurs qui sont à la charge des **parents ou des adultes accompagnateurs**.

Un réfrigérateur coureur sera à votre disposition dans la grande salle.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

ASN Quiberon Bd des Emigrés 56170 Quiberon

Tél : 02.97.30.56.54 Mail : asnq@wanadoo.fr.